Cedit jour, par Charles Vivier, garde, et Loys du Ruz, procureur de Laurent Pons, me parter de la monne de Tarascon, ont esté apportées en lad. chambre les boistes de lad. monne de Tarascon, tant d'or que d'argent, ensemble les pappiers des délivrances faictes audit maître en lad. monne, avecque les pilles et trousseaux de lad. monne sur lesquelz ont été monnoiez escuz soleil et douzains.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>b</sup>, 7.)